

Contrat de location OTA

Conditions générales

Règlement intérieur

Table des matières

A.	La période de location	2
B.	Le bien loué	2
	Inclus dans le prix de la location :	3
C.	Réservation.....	4
D.	Conditions de paiement	4
E.	Cautiion	4
F.	Arrivée et départ	5
G.	Obligations du loueur	6
H.	Obligations du locataire	8
I.	Départ.....	12
J.	Résiliation ou modification du contrat de location par le bailleur.....	14
K.	Réclamations	14
L.	Responsabilité et droit	14

Les accords conclus avec votre **agence de voyages en ligne** prévalent sur le présent contrat. Le présent contrat vise à combler les lacunes du contrat OTA.

Le contrat est conclu entre le loueur et le locataire.

A. La période de location

Le contrat en question est conclu pour la période enregistrée. Le locataire n'a pas droit à la maison en dehors de cette période. Un séjour minimum de 2 nuits ou plus est requis pendant les week-ends fériés spéciaux (tels que Pâques, le 1er mai, les vacances d'été, etc.).

Arrivée : 16h à 18h30
Départ : de 7h30 à 10h30

À titre exceptionnel, il est possible de convenir d'une autre heure avec le bailleur. Un supplément peut être appliqué.

B. Le bien loué

't Hof der Witte Damen
's Heerwillems 10
8630 Furnes BELGIQUE
TVA : BE 0779 641 359

Loueur : Pascal Maenhout
0032 476 98 95 26
thofderwittedamen@outlook.be

Propriétaire présent : Dirk Monbaliu
0032 499 18 67 66

Le bailleur loue 4 gîtes ruraux meublés situés à l'adresse ci-dessus : Ceux-ci peuvent être loués séparément ou ensemble, selon vos souhaits, pour une capacité maximale de 32 personnes, bébés et enfants compris.

- | | | |
|--|-------------------------------|--------------|
| 1. 't Kalverkot : | 1-6 personnes + 1 lit bébé | (2 chambres) |
| 2. 't Ossestal : | 1-2 personnes + 1 lit bébé | (1 chambre) |
| 3. 't Koeistal + De Paardestal : | 12-19 personnes + 2 lits bébé | (9 chambres) |
| 4. 't Stierekot : | 1-5 personnes + 1 lit bébé | (2 chambres) |

Inclus dans le prix de la location :

- ✓ **Nettoyage final** pour les salissures légères.
- ✓ **Frais énergétiques**, y compris l'eau, le gaz et l'électricité (y compris la recharge des véhicules électriques, des vélos, etc.)
- ✓ **Linge de lit, de toilette et de cuisine**. Lits faits sans traces et couleur de linge de toilette propre à chaque hôte.
- ✓ **Les bébés et les enfants** jusqu'à 3 ans sont les bienvenus **gratuitement** s'ils utilisent un lit bébé de notre établissement. Selon le logement, 1 ou 2 lits bébé en bois sont disponibles. Comprend un matelas à langer, des chaises hautes et un tri séparé pour les couches jetables.
- ✓ **Wifi** ultramoderne avec couverture complète dans tous les espaces intérieurs.
- ✓ **Télévision** par satellite dans chaque logement.
- ✓ **85 m² d'espace de jeux en ballots de paille** avec trampoline XXL intégré
- ✓ **Bassin** naturel + ponton
- ✓ **Canoe-kayak** pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes
- ✓ **Jeux** en bois pour l'extérieur et l'intérieur
- ✓ **Mobilier de jardin** (hamacs, tables en bois, chaises, bancs, chaises longues et parasols)
- ✓ **Parking gratuit** à la ferme devant la grange ouverte. Abri à vélos couvert sous la grange (+ câble antivol)
- ✓ **Tri des déchets** avec aide au tri
- ✓ Shampoing, **savon** et liquide vaisselle **biodégradables** dans des distributeurs et aire de jeux
- ✓ comprimés
- ✓ Il y a une **machine à laver** commune avec des produits biodégradables
- ✓ **Cuisine bien équipée** avec réfrigérateur, four à convection, micro-ondes, cafetière, grille-pain, mixeur. Mais aussi café avec filtres, thé, édulcorant, huile d'olive, poivre, sel, film alimentaire, papier essuie-tout, fourchette et pince à barbecue, serviettes de table, sacs poubelles et bien plus encore. (voir la liste d'inventaire dans le dossier sur le frigo ou consultez l'inventaire sur la [page documents](#) de notre site web)
- ✓ **Chambres confortables** avec grands placards, cintres, bonne ventilation et occultation totale, moustiquaires aux fenêtres et aux portes, lampes de lecture et bien plus encore
- ✓ **Autres équipements** : sèche-cheveux, ventilateurs de table, étendoirs ou cordes à linge, rallonges électriques, matériel de nettoyage, tableau blanc, lampes de chevet portables et bien plus encore (voir la liste d'inventaire disponible dans le dossier sur le frigo ou consultez l'inventaire sur la [page documents](#) de notre site web)
- ✓ Présentoirs promotionnels avec dépliants et cartes routières pour découvrir le **Westhoek**.
- ✓ **Assistance** 24h/24 et 7j/7

Chaque maison de vacances dispose d'une **liste d'inventaire** répertoriant tous les objets présents. Celle-ci sert également de liste détaillée des équipements inclus. Chaque entité dispose d'une liste distincte (voir paragraphe G.3.) :

1. ['t Kalverkot](#)
2. ['t Ossestal](#)
3. [De Molen](#)
4. ['t Koeistal](#)
5. ['t Stierekot](#)
6. [De Paardestal](#)

C. Réservation

Veuillez nous [communiquer](#) vos préférences en matière d'équipements. Nous vous ferons alors parvenir un devis ou ajouterons ces extras à votre réservation.

Toutes les installations seront mises à votre disposition dans le logement ou livrées à l'heure convenue (le cas échéant).

Nous ne pouvons garantir la réservation des équipements supplémentaires demandés moins de **7 jours** avant votre arrivée. 14 jours avant votre arrivée, vous recevrez un e-mail automatique récapitulant toutes les informations pratiques et vous rappelant la possibilité de réserver des équipements supplémentaires.

D. Conditions de paiement

1. **Le coût du séjour et la taxe de séjour** sont payés à l'OTA (Online Travel Agent). Seule la **caution** est payée directement à nous.
2. Les paiements sur place ne peuvent être effectués que par **Payconiq** et en **espèces**.
3. **Une facture** est établie pour chaque séjour. Elle est toujours envoyée par voie électronique dans les 7 jours suivant votre départ.

E. Caution

1. **Le paiement de la caution** est réglé entre le client et le propriétaire du logement et non par l'intermédiaire de l'agence de voyage en ligne. La caution s'élève à **300 €** par logement de vacances. La Paardestal, qui ne peut être réservée qu'en combinaison avec la Koeistal, est considérée comme un logement séparé. Pour la Koeistal + la Paardestal, nous demandons une caution totale de **600 €**.

La caution totale pour la location de plusieurs maisons de vacances ne peut en aucun cas dépasser **900 €**.

2. La caution doit être **payée par voie électronique** avec le solde restant **plus de deux semaines** avant l'arrivée. La caution ne peut pas être payée en espèces.

Titulaire de la carte : Pascal Maenhout

IBAN : BE32 9734 2225 7202

BIC : ARSPBE22

L'accès à la maison de vacances peut être refusé si aucune caution n'a été reçue à l'arrivée.

3. Si le locataire **endommage, perd ou emporte** quelque chose, cela sera déduit de la caution. Le locataire doit également signaler immédiatement le dommage ou l'objet perdu au loueur à

l'adresse .

La caution peut être utilisée pour rembourser nos **prestations supplémentaires** à raison de 35 € par heure. Les prestations nécessaires à la réparation, au remplacement, à l'entretien ou au nettoyage après le non-respect des accords sont prises en compte. Les frais d'expédition, l'indemnité kilométrique et le temps de trajet peuvent également être facturés. Il n'y a pas de droit à une réduction pour amortissement, dommages historiques ou toute autre raison. Si la caution ne suffit pas à couvrir les frais, la personne qui effectue la réservation est responsable de leur remboursement intégral.

4. Nous appliquons un **montant forfaitaire** minimum **de 5 €** pour le remplacement d'objets cassés ou manquants d'une valeur inférieure à 5 €. Nous appliquons un **montant forfaitaire** minimum **de 15 €** pour les prestations supplémentaires d'une valeur inférieure à 15 €. Si nécessaire, plusieurs forfaits de prestation ou de remplacement seront facturés pour chaque travail ou remplacement distinct. Les travaux ou remplacements dont le coût dépasse le montant forfaitaire sont justifiés par une **facture d'achat**. Nous utilisons le montant TVA comprise.
5. Pour les objets perdus ou endommagés de quelque nature que ce soit, le montant total, **TVA comprise**, figurant sur la **facture d'achat**, sur laquelle l'article est clairement décrit, sera déduit de la caution de location ou facturé en sus de la caution de location si celle-ci n'est pas suffisante. Le loueur n'est pas tenu de réparer immédiatement les dommages, mais doit être en mesure de présenter une facture d'achat similaire. Si le loueur répare immédiatement les dommages, la facture pour le remplacement de l'objet endommagé s'applique.
6. En cas de perte de la **clé de la maison**, 200 € par clé sont déduits de la caution. Dans ce cas, la serrure complète doit être remplacée par un professionnel pour des raisons de sécurité.
7. Le bailleur n'est pas responsable des dommages éventuels subis par le locataire à la suite de la retenue de la caution.

F. Arrivée et départ

1. L'arrivée et le départ ont lieu aux dates d'arrivée et de départ enregistrées et mentionnées dans la confirmation de réservation reçue. L'arrivée du locataire est autorisée entre **16h00 et 18h30**. Veuillez nous informer par téléphone si l'heure d'arrivée réelle diffère de plus de 30 minutes de l'heure d'arrivée estimée (ETA).
Une arrivée entre **18h30 et 22h00 au plus tard** n'est possible qu'avec l'accord du bailleur et moyennant un **supplément**.
2. Tous **les véhicules peuvent être garés** gratuitement pendant toute la durée du séjour à la ferme, devant la grange ouverte. Vous pouvez y garer 9 voitures sans gêner personne. En outre, au moins 6 voitures supplémentaires peuvent être garées dans la ferme, également sans gêner personne.
Nous vous recommandons de vous rendre jusqu'à la porte de votre logement pour le chargement et le déchargement de courte durée, puis de garer votre véhicule sur le parking devant la grange ouverte.

- ✓ La ferme reste ainsi **facilement accessible** pour les clients, l'exploitant et **les services d'urgence** (pompiers).
- ✓ Les véhicules sont garés **à l'extérieur du circuit de karting**.
- ✓ Le terrain reste **clair et esthétique**, en accord avec le caractère de la ferme et propice à la tranquillité de tous les hôtes.

Les véhicules de plus de 7 500 kg ne sont pas autorisés sur le terrain de la ferme, mais peuvent rouler jusqu'à la porte de la ferme, charger ou décharger et faire demi-tour (y compris les tracteurs avec remorque jusqu'à 16,5 mètres).

Un **abri à vélos** couvert sous la grange avec cadenas à câble est également à votre disposition gratuitement.

3. À **son arrivée**, le **locataire** vérifie que le bien loué et ses environs immédiats sont en bon état. Si, lors de la prise en charge, le locataire constate certains défauts, il doit en informer immédiatement le loueur, faute de quoi le logement de vacances est considéré comme étant en bon état.

Le locataire bénéficie également d'une visite guidée obligatoire par le bailleur (voir paragraphe G.2).

Le locataire peut **désigner** une **personne** qui effectuera à sa place le contrôle à l'arrivée et recevra la visite guidée du bailleur. Pour cela, il est nécessaire que le locataire communique son nom complet et son numéro de téléphone avant son arrivée.

4. Le locataire ou la personne qu'il a désignée est tenu de **transmettre** toutes **les informations pratiques** obtenues lors de la visite guidée avec le bailleur **à tous** les membres de son groupe et aux visiteurs éventuels. Cette personne doit être **capable** d'assimiler les informations fournies lors de la visite guidée et de diriger le groupe par la suite. Si ce n'est pas le cas, l'exploitant peut effectuer la visite guidée pour chaque hôte ou désigner une autre personne.

Il doit également leur signaler la présence des **issues de secours**, **des extincteurs**, du plan d'évacuation et **de la fiche d'instructions en cas d'incendie** (voir paragraphe H.14). Nous fournissons un guide touristique sur place.

G. Obligations du loueur

1. Le loueur veille à ce que la maison de vacances soit mise à la disposition du locataire le jour de son arrivée avant 18h30, dans un état soigné et **conforme** aux descriptions et aux accords.
2. À votre arrivée, nous vous proposons une **brève visite guidée obligatoire**. Cette visite guidée a pour but de vous éviter de perdre du temps à chercher les équipements pendant votre séjour.
 - a. Vous ne perdiez pas de temps à **chercher les équipements** pendant votre séjour,
 - b. Vous puissiez poser **des questions**
 - c. En tant que locataire, vous puissiez **vérifier** le bien loué et vous assurer que tout est en ordre,

- d. vous sachiez où se trouvent les équipements **de sécurité incendie et d'urgence**
- e. **les aspects pratiques** et **les accords** importants soient clairement expliqués ;
- f. **Les clés de la maison** vous soient remises.

Nous faisons tout notre possible pour que la visite guidée soit **aussi courte et efficace que possible**.

En outre, nous fournissons des étiquettes Dymo et des fiches d'information si nécessaire, et nous avons déjà placé des panneaux d'information supplémentaires dans la ferme afin de rendre tout aussi clair que possible.

3. Lorsque les hôtes ont quitté le logement, une **liste de contrôle** de l'inventaire et des dommages est remplie (voir paragraphe B) et **des photos** sont prises si nécessaire. Celle-ci est comparée à la liste précédente et aux archives photographiques afin d'éviter qu'un sinistre ne vous soit imputé. La liste d'inventaire et de dommages est disponible dans votre maison de vacances. Les photos peuvent être consultées à tout moment dans nos archives par date.
4. Pour chaque retenue sur la caution, le bailleur fournit une **photo comme preuve** au locataire dans les 7 jours suivant son départ.
5. Nous conservons **les objets perdus** pendant 1 mois. L'envoi n'est possible que si les frais d'expédition, d'emballage, de kilométrage et de main-d'œuvre sont remboursés.
6. Un séjour de plus de 4 nuits donne droit à un **double jeu de serviettes de bain** par personne. Pendant le lavage ou le séchage du premier jeu, un deuxième jeu peut être utilisé.
7. **Les bébés et les enfants** jusqu'à 3 ans sont accueillis gratuitement s'ils utilisent un lit bébé de notre établissement. Selon le logement, 1 ou 2 **lits bébé** en bois (dimensions intérieures 60 x 120 cm) sont disponibles.
 - Lit(s) bébé en chêne avec dimensions intérieures de 120 cm x 60 cm
 - Matelas avec protection imperméable et ventilée (à partir de 0 an)
 - Drap-housse doux.
 - Vous devez apporter une couette en duvet avec une housse !

De plus, nous fournissons **gratuitement** de nombreux **équipements** pour que vos vacances avec de jeunes enfants se déroulent sans encombre :

- Chaise(s) haute(s) avec tablette amovible
 - Matelas à langer | imperméable | 74 x 48 cm | housse douce incluse.
 - Possibilité de trier les déchets pour les couches jetables.
8. Une **trousse de premiers secours** et **des gilets de sauvetage** sont disponibles dans le puits à côté du brûleur à gaz.
 9. Le loueur s'engage à informer le locataire et à lui rembourser **la caution** au plus tard dans les **7 jours** suivant son départ. Si cela s'avère impossible en raison de circonstances imprévues, nous nous mettrons d'accord avec le locataire sur un nouveau délai dans les 7 jours suivant son départ.
- Nous fournissons systématiquement une **facture finale** claire aux particuliers et aux entreprises (PEPPOL) pour leur administration.

H. Obligations du locataire

1. À son arrivée, le locataire doit **inspecter** le logement et **ses environs**. Si quelque chose ne vous convient pas ou si vous avez d'autres questions, veuillez en informer immédiatement le propriétaire lors de la visite d'arrivée ou pendant votre séjour.
2. Veuillez transmettre les **informations pertinentes** qui vous ont été fournies **lors de la visite guidée** (préparez un stylo et du papier ou votre smartphone), ainsi que les informations contenues dans le [guide de voyage](#) ou la FAQ (disponible sur place), à **toutes les personnes** de votre groupe et à vos éventuels visiteurs. Ainsi, tout le monde sera bien informé et le séjour se déroulera de manière agréable et sans encombre.
3. Les shampoings, savons et **produits** vaisselle **personnels** ne sont pas autorisés en raison de leur faible biodégradabilité dans notre station d'épuration biologique. C'est pourquoi des shampoings, savons et produits vaisselle biodégradables sont fournis dans la maison de vacances.
En raison de l'action plus douce du produit vaisselle, nous vous demandons d'en utiliser suffisamment pour la vaisselle grasse (voir l'étiquette de dosage sur la bouteille et les [instructions pour le lave-vaisselle](#) disponibles dans la maison).
4. Nous pensons à l'environnement et demandons au propriétaire de **trier les déchets**.
Tous les déchets doivent être bien compactés et triés dans les poubelles à l'intérieur (fiches de tri des déchets sur le réfrigérateur). Videz régulièrement ces poubelles intérieures dans les grands conteneurs à déchets à l'extérieur.
Nous faisons la distinction entre :
 - i. Déchets résiduels : pas d'objets tranchants
 - ii. PMD : Aplatissez bien toutes les bouteilles en plastique, les cartons à boissons et les canettes vides avant de les jeter. Retirez les films plastiques des barquettes et des bouteilles. Ne fermez pas le sac lorsque vous le jetez dans le conteneur extérieur.
 - iii. Verre : Faites la distinction entre les bouteilles consignées et non consignées, retirez les couvercles et les bouchons (= PMD) et rincez l'intérieur.
 - iv. Papier et carton : Pas de papier ou de carton sale, ni de papier essuie-tout. Retirez les films plastiques.
 - v. Couches : fermez les sacs poubelles avant de les déposer dans le conteneur extérieur.
 - vi. Déchets verts : pas de liquides ni de sachets de café ou de thé. Une partie de ces déchets peut certainement servir de nourriture pour les poules (voir fiche d'information sur le frigo).

Les prestations supplémentaires pour le tri ou le compactage seront déduites de la caution à raison de 35 € par heure.
5. En cas de **consommation excessive** d'eau, d'électricité, de gaz, d'internet (>2,5 Gigabytes / nuit/logement), d'articles de consommation dans la cuisine et de produits de nettoyage, des frais supplémentaires seront facturés au locataire.

Pour l'eau, le gaz et l'électricité, nous notons les **relevés des compteurs** avant votre arrivée et après votre départ dans la liste d'inventaire. Celle-ci se trouve dans le dossier sur le frigo. Nous

consultons nos **données historiques** et déterminons s'il y a eu une consommation excessive pendant le séjour. Nous tenons compte de l'occupation, du type de logement, des véhicules électriques et de la température extérieure.

Pour la **consommation de données** sur le réseau Wi-Fi, nous fixons une limite de 2,5 gigaoctets par logement et par nuit. 't Koeistal + De Paardestal sont deux logements.

6. À 't Hof der Witte Damen, nous chauffons au **gaz**, à **l'électricité** et au **bois**. En cas de consommation normale, le gaz et l'électricité sont inclus dans le prix du séjour.
 - I. Le propane chauffe l'eau dans les **radiateurs**.
Réglez la température souhaitée en tournant le bouton thermostatique du radiateur sur le chiffre correspondant.
 - * = 7 °C
 - N° 1 = 11 °C
 - N° 2 = 16 °C
 - N° 3 = 20 °C
 - N° 4 = 24 °C
 - N° 5 = 28 °C

Lorsque les besoins en température changent ou qu'une pièce n'est pas utilisée pendant une longue période, le bouton thermostatique du radiateur doit être réglé en conséquence. La consommation excessive n'est pas incluse.

II. **Panneaux infrarouges (IFR)** électriques

Dans les pièces où il y a à la fois des radiateurs et des panneaux infrarouges, seuls les panneaux infrarouges sont utilisés !

Lorsque seuls des panneaux IFR sont présents (par exemple dans les salles de bains), ceux-ci peuvent bien sûr être utilisés en combinaison avec l'horloge Wi-Fi. Un bouton marche/arrêt est situé au bas de l'horloge.

Celui-ci s'allume automatiquement à 7 h et s'éteint à 17 h.

Ces panneaux produisent une agréable chaleur rayonnante infrarouge (comme un poêle à bois) qui pénètre profondément dans les murs et les sols, ce qui permet de conserver la chaleur plus longtemps et de la restituer progressivement.

Gardez les fenêtres et les portes de la salle de bains fermées pendant le chauffage. Aérez toujours au maximum et brièvement. La consommation excessive n'est pas incluse.

III. **Poêle à bois** dans l'écurie

- Lisez les instructions fournies avec le poêle à bois.
- Les allumettes, les cubes allume-feu naturels et les petits morceaux de bois sont inclus dans le prix pour une consommation normale.
- Le bois de chauffage dans la caisse à côté du poêle provient de l'entretien des nombreux saules qui entourent le domaine de la ferme. Une caisse pleine correspond à 2 brouettes et a une valeur de 50 €. Après votre départ, les photos avant et après de la caisse seront comparées et une estimation de la consommation sera faite à raison de 1/10 ou 5 €.

7. Il est interdit d'échanger **la vaisselle, les ustensiles de cuisine, les meubles ou les appareils électriques** entre les différentes maisons de vacances. Même au sein d'une même maison, il est interdit de déplacer des meubles ou des appareils électriques sans l'autorisation du propriétaire. Ni pour les utiliser, ni pour les nettoyer. Ceci afin d'éviter d'endommager l'objet à déplacer et son environnement. La vaisselle utilisée doit être remise dans le même état de propreté que celui dans lequel elle a été trouvée et au même endroit. Nous fournissons des photos dans le placard pour vous aider.

8. Terrain de jeu avec karts - Règles de base

I. Risque propre

L'utilisation de l'aire de jeux avec karts à pédales se fait aux risques et périls des visiteurs. L'exploitant n'est pas responsable des blessures ou des dommages, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

II. Âge et surveillance

Les enfants doivent toujours être surveillés par un adulte responsable. Les parents/tuteurs sont entièrement responsables de leurs enfants.

III. Utilisation conforme à la destination

Les équipements de jeux avec karts à pédales et le terrain doivent être utilisés uniquement aux fins auxquelles ils sont destinés. Les structures d'escalade, les toboggans, les karts à pédales et autres équipements ne doivent pas être utilisés de manière inappropriée.

IV. Comportement sûr

Il est interdit de courir, pousser, tirer, bousculer ou effectuer tout autre geste dangereux. Les visiteurs doivent jouer de manière sûre et responsable.

V. Sécurité incendie

Il est strictement interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues, des bougies, des feux d'artifice et autres sources d'inflammation sur et autour de l'aire de jeux en ballots de paille.

VI. Chaussures et vêtements

Les tongs, les talons ou les vêtements amples qui peuvent compromettre la sécurité ne sont pas autorisés sur les équipements de jeux.

VII. Objets interdits

Les objets lourds ou tranchants, la nourriture et les boissons sont interdits sur l'aire de jeux.

VIII. Dommages et signalements

Tout dommage causé aux karts, aux équipements ou au terrain doit être immédiatement signalé à l'exploitant.

Il est interdit d'essayer de les réparer ou de les modifier soi-même.

IX. Gardez les lieux propres

Déposez vos déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.

X. D'accord

En utilisant le terrain de jeu et les karts, les visiteurs acceptent ces règles.

Trampoline – Règles de base supplémentaires

- I. Enlever ses chaussures
- II. Poids maximum 100 kg
- III. 1 utilisateur à la fois
- IV. Toujours sauter au milieu pour éviter de casser les ressorts
- V. Ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans

9. En cas de **vent ou de pluie**, le locataire est responsable de la fermeture des **fenêtres et des portes**. En cas de vent, il convient également d'être particulièrement attentif à l'**effet de rebond** des fenêtres et des portes lorsqu'il y a plus d'une ouverture dans une maison sur une façade différente.
 - I. Évitez de faire une ouverture sur deux façades de la maison
 - II. Assurez-vous que toutes les ouvertures extérieures et les portes intermédiaires sont bien fermées
10. Il est interdit de **fumer** à l'intérieur, ainsi qu'à proximité de la paille, du foin, du bois et d'autres matériaux facilement inflammables. En cas d'incendie résultant d'une négligence, le locataire sera tenu responsable des dommages. Veuillez fumer dans les endroits prévus à cet effet à l'extérieur et jeter vos cigarettes dans les cendriers qui s'y trouvent. Il y a une zone fumeurs devant le Kalverkot et le Stierekot, autour du bac mural.
11. Il est interdit d'utiliser des braseros, des barbecues, des plaques de cuisson ou de grillades mobiles et d'autres sources **de chaleur ou de flammes** à l'intérieur et sur la place devant la grange ouverte.
 L'utilisation de barbecues, friteuses, appareils à fondue et à raclette n'est autorisée qu'à l'extérieur. Un adulte doit être présent à tout moment à proximité de l'appareil avec une serviette humide et un seau d'eau lorsque celui-ci est allumé ou encore chaud.
Les cendres ou les restes de charbon peuvent encore être chauds à l'intérieur, ne les jetez jamais dans une poubelle en raison du risque d'incendie. Le nettoyage des barbecues et des braseros est **inclus** dans le **prix de la location**.
12. Seules **les personnes** mentionnées par le locataire lors de la réservation sont autorisées à passer la nuit dans la maison de vacances. Le loueur et le propriétaire ont le droit de **vérifier le taux d'occupation** du bien loué à tout moment de la journée. Voir également le paragraphe J.
 La présence et l'hébergement de **visiteurs** ne sont autorisés qu'après accord préalable (avant l'arrivée) du loueur et, le cas échéant, après paiement d'un **supplément** supplémentaire à convenir par personne. Le nombre total de personnes ne peut en aucun cas dépasser le **double de la capacité** de la maison, avec une limite maximale **de 32 personnes**.
 Le loueur a le droit de refuser des personnes supplémentaires.
 Il n'est pas **permis** d'accueillir dans la maison de vacances **des personnes** autres que celles convenues avec le locataire. Le locataire est responsable de toutes les personnes qu'il accueille. Il doit également veiller au respect des **règles de la maison** et des conditions générales. À aucun moment de la période de location, plus de **32 personnes** (y compris les enfants et les bébés) ne peuvent être présentes dans et autour du bien loué.
13. **Les tentes, mobile homes, caravanes, lits pliants, matelas supplémentaires et autres équipements similaires** sont interdits sans l'autorisation expresse du loueur.
14. Il n'y a pas encore de borne de recharge électrique, mais elle sera bientôt installée. En attendant, vous pouvez recharger **gratuitement** vos batteries sur les prises intérieures et extérieures (230 volts, 16 ampères).
Ne rechargez pas devant la grange ouverte ! À l'entrée de la cuisine De Paardestal, il y a une **prise extérieure** et deux autres sous l'auvent.
 À condition que vous respectiez **les règles de sécurité** suivantes **pour le rechargement**.

Voici comment recharger **vos batteries** en toute sécurité :

- Ne rechargez jamais les batteries sur les voies d'évacuation (à l'intérieur et à l'extérieur).
 - Ne rechargez pas à des températures extrêmes, en plein soleil ou par temps glacial !
 - Rechargez la batterie pendant la journée, dans un endroit stable, ininflammable et ventilé, surveillez-la et ne la rechargez pas près de la grange ouverte !
 - Avant utilisation, vérifiez que le chargeur, la batterie, les câbles et les fiches ne sont pas endommagés, déformés et qu'ils sont compatibles.
 - Une fois la batterie pleine, débranchez le chargeur.
 - Une batterie qui fuit, qui est excessivement chaude, qui dégage une forte odeur, qui fume, qui produit des étincelles ou qui est bruyante doit être
 - déconnectée du réseau,
 - placée à l'extérieur, loin de tout matériau inflammable (gants résistants à la chaleur ?),
 - laissez la batterie refroidir, ne l'éteignez jamais avec de l'eau,
 - Ne pas inhaler les gaz toxiques.
 - En cas de fumée intense ou d'incendie, appelez le 112,
 - Ne réutilisez pas la batterie !
15. Avant d'emménager dans le logement, le locataire prend connaissance de l'emplacement des équipements **de sécurité incendie et des équipements d'urgence**. Il étudie le plan d'évacuation et la fiche d'instructions en cas d'incendie, qui indiquent l'emplacement des éclairages de secours, des détecteurs d'incendie, des extincteurs et des issues de secours.
16. Respectez le **domaine** et ses équipements, mais aussi les voisins qui vivent et travaillent dans les champs environnants.
17. **Les animaux domestiques ne sont pas admis**, à l'exception des chiens guides d'aveugles qui répondent à nos exigences.
Nous renvoyons les propriétaires d'animaux domestiques (chats et chiens) vers Bed en Blaf à Avekapelle (Furnes), à 7 km des maisons de vacances.
18. Nous n'acceptons pas les groupes **de mineurs non accompagnés**. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins **21 ans**.
19. Nous vous demandons de respecter le **calme et la tranquillité** dans et autour des gîtes ruraux, en particulier après 22 heures.
Les feux d'artifice et autres sont donc interdits. La musique forte ou les groupes bruyants sont interdits à tout moment et partout sur le domaine. La musique à un volume normal n'est autorisée qu'avec l'accord du propriétaire et des autres groupes présents sur le terrain.
20. Nous n'acceptons pas les groupes qui **souhaitent « faire la fête »**. Voir également le paragraphe J.
21. La sous-location ou la relocation est interdite. Voir également le paragraphe J.

I. Départ

1. Le départ doit avoir lieu entre **7h30** et **10h30**, sauf accord contraire.
Le locataire doit informer le bailleur au moins **1 jour à l'avance** de l'heure (différente) de départ.

Un départ entre **10h30 et 18h00 au plus tard** n'est possible qu'avec l'accord du bailleur et moyennant le paiement d'un **supplément**.

2. Le locataire doit toujours s'efforcer **d'utiliser** la maison de vacances et tout ce qui se trouve dans son environnement immédiat **avec soin et** de la laisser **propre** !

Les prestations supplémentaires sont déduites de la caution à raison de 35 € par heure.

Tâches incombant au locataire à la fin du séjour :

- a. **La vaisselle** et les ustensiles de cuisine doivent être propres, secs, remis dans le même état de propreté que celui dans lequel ils ont été trouvés et rangés au même endroit (photos dans les placards à titre indicatif). Voir les directives concernant [la vaisselle et le lave-vaisselle](#) affichées sur place.
 - b. Seul le nettoyage final pour **les salissures légères** est inclus dans le prix de la location. Si vous renversez quelque chose ou si vous salissez quelque chose, vous devez immédiatement nettoyer avec le matériel mis à votre disposition.
 - c. Les **torchons et serviettes de bain** utilisés peuvent être laissés dans les installations de séchage. Les torchons et serviettes de bain non utilisés doivent rester pliés dans l'armoire ou sur le tiroir.
 - d. Le **linge de lit** ne doit pas être retiré, il suffit de l'aérer. Cela permet un comptage et un contrôle plus rapides après votre départ.
 - e. **Les objets utilisés** doivent être remis à leur place d'origine avant votre départ.
 - f. Toutes **les poubelles** de la ou des maisons de vacances doivent être vidées dans les conteneurs extérieurs prévus à cet effet. Voir également le paragraphe H. 3.
 - g. Éteignez **les réfrigérateurs** et ouvrez la porte.
 - h. Éteignez **le chauffage** à l'aide du bouton thermostatique du radiateur ou en débranchant la fiche IFR de la prise.
 - i. Éteindre **les lumières**
 - j. Fermer les fenêtres sensibles **à la pluie et au vent**
 - k. **Les tables de jardin, les équipements de jeux** et autres accessoires doivent également être laissés dans le même état et remis à leur place.
 - l. Le barbecue, le brasero et le poêle à bois utilisés **ne** doivent **pas** être **nettoyés**. **Les cendres ou les résidus de charbon** peuvent encore être chauds à l'intérieur, ne les jetez jamais dans une poubelle en raison du risque d'incendie. Le nettoyage et l'enlèvement des cendres sont inclus dans le prix de la location.
 - m. **Aucun objet ou aliment** appartenant au locataire **ne** doit être laissé dans la maison. [Voir la FAQ](#) pour les exceptions.
3. Juste avant le départ, le propriétaire inspectera le logement avec le locataire ou une personne désignée à l'heure convenue. Il s'agit d'un **contrôle visuel rapide** de toutes les pièces, accompagné de quelques **questions** que nous vous poserons.
Si ce n'est pas le locataire mais une autre personne que celle présente à l'arrivée, veuillez nous communiquer son nom complet et son numéro de téléphone. Tout dommage ou perte doit être signalé au propriétaire avant le départ.
Il est **interdit de partir** sans qu'une inspection conjointe ait eu lieu, sauf accord explicite.

Après votre départ, nous inspectons **minutieusement** la maison de vacances lors du nettoyage final. Celui-ci est effectué au plus tard 7 jours après votre départ et nous procédons alors au remboursement de la caution (voir paragraphe E.).

J. Résiliation ou modification du contrat de location par le bailleur

Le bailleur peut résilier ou modifier le contrat de location dans les cas suivants :

1. Lorsque les **conditions de paiement** n'ont pas été respectées.
2. En raison d'**un comportement répréhensible** des locataires, tel que :
 - a. Abus d'alcool et/ou de drogues,
 - b. Vol de biens mobiliers,
 - c. Dégradations volontaires,
 - d. Manque de respect envers le bailleur ou les autres locataires,
 - e. Non-respect des obligations stipulées dans le présent document. Dans tous ces cas, les paiements effectués ne seront pas remboursés.
3. En cas **de force majeure**. *La force majeure est un concept juridique qui fait référence à des circonstances imprévisibles échappant au contrôle des parties et qui les empêchent de remplir leurs obligations.*

Le locataire sera informé dès que possible de l'annulation ou de la modification de son contrat de location. Dans ce cas, toutes les sommes versées par le locataire pour les nuitées non encore écoulées lui seront remboursées dans les 7 jours suivant la résiliation.

Le bailleur n'est pas responsable des dommages éventuels subis par le locataire à la suite de la résiliation du contrat.

K. Réclamations

Toutes les réclamations concernant le bien loué doivent **être adressées par le locataire au bailleur**.

Le locataire donnera au loueur suffisamment de temps et de coopération pour remédier à la réclamation dans un délai raisonnable. Le loueur s'efforcera de résoudre la réclamation dans les meilleurs délais et à la satisfaction du locataire. Les réclamations qui ne sont pas signalées pendant le séjour ne peuvent plus être acceptées a posteriori.

L. Responsabilité et droit

Le bailleur décline toute responsabilité en cas de :

- a. Le vol, la perte ou les dommages, de quelque nature que ce soit, subis par le locataire pendant ou à la suite de la location des logements.

- b. Le vol, la perte ou les dommages, de quelque nature que ce soit, subis par le locataire pendant ou à la suite de son séjour sur et autour du domaine
- c. La mise hors service ou le dysfonctionnement des équipements techniques dans la maison de vacances, les pannes ou dysfonctionnements temporaires de l'approvisionnement en eau et/ou en énergie, les travaux routiers et/ou de construction dans les environs de la maison de vacances.
- d. Si le canoë est utilisé sur les voies navigables sur et autour du domaine, il est obligatoire d'utiliser les gilets de sauvetage mis à disposition. Le loueur décline toute responsabilité en cas d'accident.
- e. Le bailleur n'est pas responsable des blessures ou dommages subis sur et autour du domaine, sauf en cas d'intention délibérée ou de négligence grave. Les enfants qui jouent doivent être surveillés à tout moment par un adulte.

Le **locataire est solidairement responsable** de toute perte et/ou dommage causé au bien loué et à son inventaire, que cela résulte d'un acte ou d'une omission du locataire ou de tiers se trouvant dans ou autour de la maison de vacances louée avec l'autorisation du locataire.

En cas d'utilisation incorrecte ou de mauvais état de la maison louée, les frais seront facturés au locataire.

Le bailleur s'efforcera de fournir des informations correctes au locataire, mais n'est pas responsable des éventuelles inexactitudes et/ou lacunes dans les informations fournies.

Seuls les tribunaux de Furnes sont compétents pour statuer sur d'éventuels litiges.